



11 octobre 2016

Initiative «Sortir du nucléaire»

Fiche d'information

Désaffectation sur le modèle de Mühleberg

Table des matières

Procédure	1
Déroulement de la désaffectation de la centrale de Mühleberg.....	2
Liens	2
Informations supplémentaires	2

La centrale nucléaire de Mühleberg produit de l'électricité depuis 1972. En octobre 2013, BKW, l'exploitant, a pris la décision de principe d'arrêter le fonctionnement de puissance au mois de décembre 2019 et de mettre la centrale définitivement hors service. Cette décision est imputable à des motifs d'exploitation de l'entreprise: BKW est arrivée à la conclusion que les investissements nécessaires à une exploitation à long terme comportaient des risques économiques trop importants.

La désaffectation d'une centrale nucléaire est une procédure longue et complexe qui doit être planifiée et exécutée avec le plus grand soin. BKW prévoit donc plus de 15 ans pour la désaffectation de la centrale de Mühleberg, du dépôt du projet de désaffectation à l'achèvement des travaux de démantèlement. Le projet de désaffectation a été déposé en décembre 2015. La procédure de désaffectation de la Confédération s'étend sur deux ans et demi au total. Les recours éventuels peuvent durer plusieurs années. Un report de la désaffectation pour cause de recours prolongés ne peut pas être totalement exclu.

La centrale de Mühleberg est la première centrale suisse à être désaffectée.

Procédure

- Dépôt du projet de désaffectation auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) par l'exploitant
- Contrôle de l'exhaustivité du dossier par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ainsi que par d'autres autorités fédérales, notamment l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)
- Publication officielle => possibilité de faire recours

- Prise de position des cantons et des autorités fédérales concernées; l'IFSN procède à l'expertise centrale nécessaire pour la décision de désaffectation.
- Traitement des recours et des prises de position par le DETEC qui élabore ensuite la décision de désaffectation sur la base de l'expertise de l'IFSN
- Validation de la décision de désaffectation par le DETEC
- Recours éventuels => possibilité de faire recours auprès du Tribunal administratif fédéral et de transmettre ces recours au Tribunal fédéral
- Entrée en force de la décision de désaffectation

Déroulement de la désaffectation de la centrale de Mühleberg

- Arrêt du fonctionnement de puissance: à partir de ce moment-là, plus aucune électricité n'est produite¹
- Préparation du démantèlement / définition de la post-exploitation technique
- La centrale de Mühleberg est définitivement mise hors service (sur le plan technique); les éléments combustibles irradiés sont placés dans des bassins de stockage, l'installation est prête pour la phase de post-exploitation
- Post-exploitation technique
- Démantèlement nucléaire, évacuation des éléments combustibles irradiés
- Mesurage de libération de l'installation (absence de toute source de risques radiologiques)
- Démantèlement conventionnel

Liens

Calendrier de la procédure de la Confédération: www.ofen.admin.ch > Thèmes > Energie nucléaire > Désaffectation > Documents sur ce thème

Déroulement de la désaffectation / calendrier selon BKW: www.bkw.ch > Le groupe BKW > Téléchargements > Brochures > Brochure: Désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg (voir notamment les pages 4 et 5)

Informations supplémentaires

Fiche d'information Désaffectation des centrales nucléaires et gestion des déchets radioactifs (financement)

¹ Date de la «mise hors service définitive», selon l'initiative «Sortir du nucléaire»